



COMMUNIQUE DE PRESSE

23 juillet 2020

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Brest-Rural

Parution de décret **BTP et AGRICULTURE :** **L'accès simplifié aux marchés publics, dès aujourd'hui**

Dans un objectif de relance de notre économie, un décret* vient d'être signé pour assouplir les règles de la commande publique pour le BTP et l'agriculture. Ces deux secteurs économiques sont des leviers essentiels pour assurer le rebond du pays.

- 70 000 €

Le décret relève, pendant un an, à 70 000 € HT le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux.

Les entreprises du BTP ont été durement touchées par la crise sanitaire. La mesure doit donc accélérer la reprise économique dans ce secteur qui mobilise une main d'œuvre nombreuse. C'est une très bonne nouvelle pour les PME et TPE du pays de Brest qui pourront, très rapidement, se positionner sur de nouveaux chantiers.

- 100 000 €

Le décret facilite également, pendant cinq mois, l'achat, jusqu'à 100 000 €, des denrées alimentaires produites, transformées et stockées pendant l'état d'urgence sanitaire, et qui seront livrées avant le 10 décembre 2020.

En permettant d'écouler les stocks créés lors de la crise COVID, le décret soutient les producteurs agricoles dont l'activité a été très fortement impactée par les mesures liées au confinement. La mesure permet également de mettre à disposition de nos concitoyens les produits locaux et de qualité de nos producteurs, à un juste prix.

Le député Didier Le Gac appelle les collectivités locales à se saisir de cette simplification pour accélérer leur commande publique, et participer ainsi à la relance.

* Décret no 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires.